

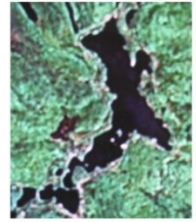
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ?

La propagation du son sur un lac

La musique à l'extérieur au bord de l'eau

Selon le [Règlement municipal 2010-003](#) concernant les nuisances, constitue une nuisance et est prohibé : « le fait d'émettre ou de diffuser de la musique dont **les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit.** » (Article 5)

Sur le bord d'un lac, cet élément réglementaire a une portée particulière.

La propagation du son en plein air est influencée entre autres par la nature du terrain : l'épais rideau d'arbres d'une forêt ou un manteau de neige constituent d'excellents absorbants, mais la surface lisse d'un lac, gelé ou non, peut être comparée à un miroir qui réfléchit le son.

D'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte, comme par exemple l'absorption du son en fonction du vent, de la température ou du degré d'humidité.

Une conversation à voix basse entre deux personnes peut être entendue à plus d'un km !

C'est pourquoi l'association vous invite à ne pas faire jouer une radio ou autre appareil de diffusion sonore à l'extérieur. Placer un appareil à l'intérieur, sur un bord de fenêtre, n'est pas mieux.

Il est relaxant pour vous d'écouter votre musique préférée dehors : utilisez des écouteurs. Chacun sa musique et, pour les autres, le chant des oiseaux et du vent...

Lors d'occasions spéciales, aviser vos voisins favorisera grandement la bonne entente et le respect de tous.

Merci de contribuer à la santé de notre lac

Votre conseil d'administration